

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1889.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. POWIS DE TENBOSSCHE.

I

Demande du sieur Josué-Ferdinand FELDHAUS.

MESSIEURS,

Le sieur Feldhaus, né à Remscheid (Prusse), le 8 août 1854, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis avril 1881 et exerce, à Laeken (Brabant), la profession de chef d'industrie.

Il est marié avec une femme belge et il est père de trois enfants, dont deux nés en Belgique.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays natal et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Feldhaus remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

Le Rapporteur,

Le Président,

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

B^{on} H. DE PITTEURS-IIIÉGAERTS.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

II

Demande du sieur Théodore GILSON.

MESSIEURS,

Le sieur Gilson, né à Berg (grand-duché de Luxembourg), le 22 septembre 1840, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis plus de dix-huit ans et exerce, à Boitsfort (Brabant), la profession de jardinier.

Il est marié et père de trois enfants. Son fils, à sa majorité, a opté pour la nationalité belge.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays natal et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Gilson remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Président-Rapporteur,

B^{on} H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.
